

Édition Avril 2024



Sons d'Cloches

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

Vous pouvez consulter les éditions du « Sons d'Cloches » sur le site internet de la municipalité



MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

120, rue des Églises, Kinnear's Mills, G0N 1K0

☎ 418-424-3377

✉ info@kinnearsmills.com

🌐 www.kinnearsmills.com

📍 Municipalité de Kinnear's Mills

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les ordres du jour des séances sont disponibles sur notre page Facebook ainsi que sur notre site web. Toute la population est invitée à assister aux séances du conseil, au bâtiment municipal de Kinnear's Mills au 120 rue des églises.

Lundi 15 janvier 2024 - 19H30

Lundi 5 Février 2024 - 19H30

Lundi 4 Mars 2024 - 19H30

Lundi 8 Avril 2024 - 19H30

Lundi 6 Mai 2024 - 19H30

Lundi 3 Juin 2024 - 19H30

Lundi 8 Juillet 2024 - 19H30

Mardi 6 Août 2024 - 19H30

Lundi 9 Septembre 2024 - 19H30

Lundi 7 octobre 2024 - 19H30

Lundi 4 novembre 2024 - 19H30

Lundi 2 décembre 2024 - 19H30



M. MARQUIS BÉDARD
MAIRE



MME ALEXANDRA GOSSELIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE



M. ROGER GOSSELIN
SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET VOIRIE



MME JOANNE LABRANCHE
COMITÉ FAMILLE ET MADA,
CULTURE ET PATRIMOINE



M. ROBERT SANFAÇON
VOIRIE, EMBELLISSEMENT ET SÉCURITÉ CIVILE



MME MARISOL BROCHU
LOISIRS ET PARC,
COORDINATION ET COMMUNICATION



M. JAMES ALLAN
CULTURE ET PATRIMOINE, COMITÉ DE DÉROGATION
ET COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE



MME MICHELLE BLAIS
AMÉNAGEMENT,
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La municipalité vous informe

Prochaine séance du conseil municipal - 6 MAI 2024 - 19H30 - Bâtiment municipal - 120 rue des Églises

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE 8 AVRIL 2024

Lettrage - Bureau municipal

La municipalité de Kinnear's Mills a réalisé récemment des travaux sur la façade du bureau municipal et a dû retirer le lettrage existant. Il est primordial de bien identifier le bureau municipal par du lettrage extérieur et donc le conseil municipal a accepté l'épreuve finale et la soumission reçue de l'Imprimerie Commerciale.

Déposer une demande introductive d'instance aux petites créances - Les constructions Stef Daigle Inc.

Étant donné que les constructions Stef Daigle Inc. n'ont pas honoré leur contrat avec la municipalité de Kinnear's Mills, que le projet de réfection de la devanture du bureau municipal a coûté plus cher que prévu au contrat initial et attendu les inconvénients qui découlent de cette problématique, la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin, mandatera l'avocate de la municipalité afin de déposer une demande en justice contre les constructions Stef Daigle Inc.

Soumissions - Balayage des rues

Trois entreprises ont déposé une soumission, soit :

Nom de l'entreprise	Montant de l'heure
Les entreprises Trema	159.00 \$/ heure (balai mécanique)
	149.00\$/ heure (balayage aspirateur)
Les transports Maggy Beudet inc.	160.00\$/ heure (loader/balai)
Myrroy Division Estrie	170.00 \$/ heure (balai mécanique)
	163.00 \$/ heure (balai aspirateur)

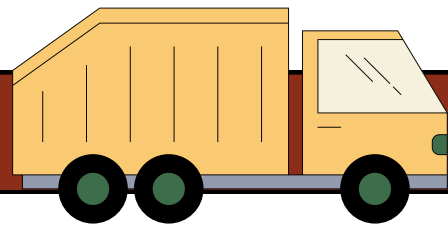
Considérant l'analyse des soumissions et les recommandations de l'inspecteur en voirie, les entreprises Trema obtiennent le contrat du balayage des rues de la municipalité de Kinnear's Mills pour l'année 2024.

Le procès verbal complet doit être vérifié par les conseillers et adopté avant d'être rendu public. Cette adoption se fait à la séance du conseil du mois suivant, ce qui explique le délai d'un mois avant sa publication sur le site web.

Collecte des encombrants (déchets)

 **Kinnear's Mills**

20 mai 2024



Important

- **Les gros encombrants peuvent être déposés en bordure de la rue dans un délai maximal de 7 jours avant la collecte;**
- Attacher les petites branches en paquet;
- Disposer de la pierre, du béton, du sable et de la terre dans des contenant pesant au maximum 25 kg;
- Chaque encombrant ne peut pas excéder un poids de 100 kilogrammes ni une dimension de 3 mètres (10 pieds) quant au plus long côté et 1,8 mètres (6 pieds) quant au second plus grand côté.

Items acceptés ✓

- Meubles, matelas et sommiers;
- Mobiliers et accessoires de jardin;
- Tondeuses et souffleurs (sans le moteur);
- Piscines hors-terre;
- Accessoires de piscine: filtres vidés, pompes, etc.;
- Articles de sport;
- BBQ (sans la bonbonne);
- Jouets;
- Petits tapis (roulés);
- Depuis le mois de mai 2020, seul les tapis qui ne sont pas fixés au plancher de la résidence (tapis d'entrée ou tapis de salon, par exemple) sont collectés. Tous les autres tapis et couvre-planchers sont considérés comme des résidus de construction et doivent être apportés à l'écocentre;
- Foyers extérieurs;
- Couverts de spa.

Items refusés ❌

- Appareils électroménagers non réfrigérants*:
Laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, etc.;
- Appareils de réfrigération*:
Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.;
- Matériel informatique et électronique*:
Accessoires (souris, claviers, etc.), écrans d'ordinateur ou de télévision, imprimantes, etc.;
- Pièces de voiture, pneus, batteries, etc.;
- Réservoirs (eau chaude ou autre);
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD):
Armoires, bains, bois, brique, toilettes, portes, etc.;
- Résidus domestiques dangereux (RDD);
- Résidus industriels.



3626, boulevard Frontenac Est
Thetford Mines, Qc
G6H 4G2
(face à l'Hôtel Motel Balmoral)
Téléphone : 418 338-5711
Télécopie : 418 338-2039

* Ces appareils doivent être déposés à la régie intermunicipale de la Région de Thetford afin de faciliter leur valorisation (récupération du métal).

Pneus usagés



📍 **Kinnear's Mills**

Si vous désirez vous départir de vos pneus usagés, il est possible de le faire en les apportant au garage municipal de Kinnear's Mills au 330 rue des fondateurs en les laissant à l'endroit indiqué.

** Prendre note que nous ne prenons pas les pneus de tracteurs et que vous devez enlever les jantes. **

Demande de permis

Construction, installation, agrandissement, modification ou rénovation de toute nature... **c'est obligatoire!**

Installation septique
Puits (surface, artésien)
c'est obligatoire!

Démolition d'un bâtiment...
c'est obligatoire!

Installer une piscine... **c'est obligatoire!**

Pour toute demande de permis, vous devez contacter l'inspectrice en bâtiment et en environnement par courriel à urbanisme@kinnearsmills.com.

FESTIVAL de MUSIQUE CELTIQUE

de KINNEAR'S MILLS

Festival de

musique Celtique 2024

18 au 21 juillet 2024

📍 220 rue des Églises, Kinnear's Mills

Celtic music

Festival 2024

July 18 to 21, 2024

📍 220 rue des Églises, Kinnear's Mills

Programmation à venir!

FÊTE DE LA PÊCHE

À KINNEAR'S MILLS

SAMEDI 8 JUIN & DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les préparatifs pour la prochaine édition de la Fête de la pêche, qui se déroulera les 8 et 9 juin 2024, sont en cours.

Sans l'implication des bénévoles le succès de ces journées ne serait pas possible.

Vous voulez faire partie de la fête et venir vous amuser avec nous?

Écrivez-nous à
coordination@kinnearsmills.com



La Municipalité de Kinnear's Mills est fière d'être certifiée comme étant Municipalité amie des abeilles par Bee City Canada.

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, la Municipalité de Kinnear's Mills a adopté une résolution disant que :

- La Municipalité de Kinnear's Mills accepte la désignation de Municipalité amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme Bee City Canada.

Nous faisons un pas de plus et reconnaissons notre rôle et celui des citoyens dans la protection des abeilles et pollinisateurs dans les espaces publics et privés.

Pour en savoir plus : <https://pollinatorpartnership.ca/fr/bee-city-canada>

Défi pissenlits

L'implication des citoyen.ene.s débute par une prise d'action simple mais efficace telle que :

- Retarder la tonte du gazon au printemps, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs. Le report de la tonte du gazon sur vos terrains, jusqu'à ce que les pissenlits aient atteint la fin de leur floraison, a un impact significatif sur la santé des pollinisateurs.

Pour en savoir plus et s'inscrire : <https://defipissenlits.ca/#top>



À compter du 15 avril 2024 dernier, la distribution du publisac(circulaires) à la maison ou au point de dépôt situé au 120 rue des Églises, Kinnear's Mills (bâtiment municipal) a pris fin officiellement.

Vous pourrez consulter les circulaires via le site web www.circulaires.com ou encore via d'autres applications (exemple : reebee).

Par contre, le Courier Frontenac lui, sera disponible (uniquement) dans le bac bleu situé au 120 rue des Églises, bâtiment municipal, le mercredi de chaque semaine.

Il ne sera plus livré automatiquement dans vos boîtes aux lettres.



🚒 Visite de prévention résidentielle ||

Aux 5 ans, d'avril à septembre, les **pompiers** de votre municipalité passeront chez vous afin de s'assurer de la **conformité de vos appareils**. 🧑‍🚒

Les éléments suivants sont **obligatoires** conformément à la réglementation municipale sur la prévention incendie :

🔥 Avoir au minimum **un avertisseur de fumée** fonctionnel sur chaque étage votre résidence.

🔥 Si vous possédez un garage annexé à la résidence ou un appareil de chauffage à combustion, nous devons retrouver un **détecteur de monoxyde de carbone** à chaque étage comportant des chambres.

🔥 Le **numéro civique** de votre résidence doit être **visible** en façade.

🔥 Posséder un **extincteur** si vous avez un appareil de chauffage à combustion solide.

👉 pour plus d'informations : <http://surl.li/rvjmu>

**INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX
À CIEL OUVERT À COMPTER DU 16
AVRIL 2024 JUSQU'À NOUVEL ORDRE
DES AUTORITÉS.**

**RAPPEL
IMPORTANT**

Collecte des encombrants (déchets)

20 MAI 2024

**Voir la liste des items acceptés
ou non à la page 4.**

**RAPPEL
IMPORTANT**

[La distribution par la poste du journal Sons d'Cloches
a pris fin en mars 2024.](#)

Le journal existe toujours mais en version électronique.

Pour rester informé des nouvelles, différents moyens s'offrent à vous :

- Consulter le journal Sons d'Cloches sur le site web de la municipalité à www.kinnearsmills.com.
- Abonnez-vous à l'infolettre sur le site web de la municipalité. Vous recevrez alors le journal par courriel dès sa sortie ainsi que d'autres nouvelles.
- Rejoignez le groupe Comité vie communautaire de Kinnear's Mills sur Facebook

S'il vous est impossible d'avoir accès aux nouvelles via Internet, nous vous invitons à communiquer avec Josyane Dufresne-Dubois au 418-424-3377.

Quelques copies papier seront disponibles au bureau municipal, au 120 rue des Églises.



X

JOUR
DE LA
TERRE
CA

DÉFI CORVÉE DE NETTOYAGE!

PLUSIEURS PRIX À GAGNER!

Nettoyez les fossés près de chez vous dans la Municipalité de Kinnear's Mills.

Prenez une photo de vous et de votre récolte! Faites-nous parvenir cette photo à coordination@kinnearsmills.com.

Courez la chance de gagner une carte-cadeau!!!!

Liste des prix :

- 50\$ de carte-cadeau du Kiosque Fermier Rudbeckie
- 50\$ de carte-cadeau de chez Maxi
- 50\$ de carte-cadeau VISA prépayée

Vous avez jusqu'au 24 mai 2024 pour participer!

FORMATION AU COMPOSTAGE

Votre municipalité procurera ce printemps des composteurs domestiques à tous les résidents le désirant.

Venez vous former et vous informer sur l'utilisation de VOTRE composteur domestique.

Présentation d'environ une heure :
« Le compostage: Simple et Efficace »

MARDI 7 MAI 2024 à 19H00

AU BUREAU MUNICIPAL DE KINNEAR'S MILLS
120 rue des Églises, Kinnear's Mills, G0N 1K0

Présentatrice : Mme Michelle Blais

Réservation non-obligatoire mais fortement suggérée par téléphone au (418) 424-3377 ou en écrivant à coordination@kinnearsmills.com.

*Les composteurs vous seront distribués à une date ultérieure.

Hydro-Québec - Travaux pour dégager les fils de toute végétation

Nous souhaitons informer les citoyens.ennes de Kinnear's Mills qu'Hydro-Québec, par l'entreprise de mandataires autorisés, procédera au cours de l'année 2024 à d'importants travaux de maîtrise de la végétation dans différents secteurs de la Municipalité.

Pour de plus amples renseignements sur les endroits où ces travaux auront lieu, vous pouvez consulter la carte des travaux :

<https://www.hydroquebec.com/securite/vegetation/carte-travaux>



LA TOURNIQUETTE - KINNEAR'S MILLS

L'ouverture du CPE la Tourniquette de Kinnear's Mills prévue au printemps 2024 est repoussée en raison des délais administratifs.

Pas de nouveaux développements.

The opening of the Kinnear's Mills CPE la Tourniquette scheduled for spring 2024 has been postponed due to administrative delays.

No new developments.

Offre d'emploi



Animateur.trice du site historique de Kinnear's Mills

Héritage Kinnear's Mills est à la recherche d'un animateur.trice pour les activités estivales sur le site historique situé au 311, rue des Fondateurs à Kinnear's Mills.

Vous êtes dynamique, motivé et vous aimez divertir les gens et parler devant un public? Ce poste est pour vous!

Exigences :

- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Être étudiant.e;
- Être bilingue sera considéré comme un atout;
- Être à l'aise devant un public;
- Être dynamique et créatif.

Conditions :

- 35h/ semaine du mercredi au dimanche de 10h00 à 17h00.
- Salaire à discuter

Début de l'emploi : 24 juin 2024 - Pendant 8 semaines

Une formation sera offerte avant le début de l'emploi.



Envoyer votre cv à coordination@kinnearsmills.com - 418-424-3377

Ahhhhh le printemps!



Concernant les excréments des chiens on vous rappelle que :
Le gardien d'un chien doit enlever immédiatement les matières fécales produites par son chien dans les parcs, voies publiques et propriétés privées et en disposer d'une manière hygiénique.



Concernant le bruit et les nuisances on vous rappelle que :
Constitue une nuisance le fait d'exécuter ou de faire exécuter tout travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et/ou au bien-être d'une ou plusieurs personnes du voisinage et ce, du lundi au vendredi entre 21h00 et 07h00 et du samedi au dimanche entre 18h00 et 08h00, à l'exception de travaux exécutés sous toute juridiction gouvernementale.



Concernant les feux on vous rappelle que :
Il est interdit d'allumer ou de maintenir allumé un feu à l'extérieur dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet, défini par règlement et selon les modalités édictées par le Directeur du service en sécurité incendie.

Pour demander un permis de feu : M.Kevin Pomerleau - 418-334-8382



Concernant un abri ou un garage temporaire pour automobile on vous rappelle que :
Vous devez retirer votre abri ou votre garage temporaire pour automobile d'ici le 15 mai 2024.